

Les plaisanciers de la baie Missisquoi sensibilisés à l'enjeu des espèces aquatiques envahissantes pour la 8^e année consécutive



Bedford, le 8 juillet 2024 - Le 6 juin dernier, l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM) a débuté sa 8^e campagne de sensibilisation relative aux espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAAE). Deux agentes de l'OBVBM sont présentes au point de mise à l'eau du port de Plaisance de Venise-en-Québec du jeudi au dimanche jusqu'au 18 août. L'opération consiste à inspecter les embarcations à leur descente et à leur remontée et à retirer les spécimens d'EAAE qui s'y trouvent. Les agentes formulent également des recommandations concernant les bonnes pratiques à adopter pour éviter la propagation des EAAE.

Depuis 2017, l'OBVBM mène un programme de sensibilisation et d'inspections des embarcations nautiques à la rampe de mise à l'eau du Port de Plaisance de Venise-en-Québec. Au cours de ces années, 13 759 plaisanciers ont ainsi été sensibilisés à la problématique des EAEE et renseignés sur les bonnes pratiques à adopter pour limiter leur propagation. Les agents de l'OBVBM ont retiré de nombreuses espèces exotiques envahissantes tant à la descente qu'à la remontée des embarcations. En 2023, 57 spécimens de myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) et 14 spécimens de potamot crépu (*Potamogeton crispus*) ont été interceptés. Les spécimens ont été majoritairement (81,7%) retirés à la remontée des embarcations, ce qui démontre le potentiel de propagation de ces espèces aux autres plans d'eau à partir de la baie Missisquoi.

Rappelons que les espèces exotiques envahissantes sont des espèces végétales, animales ou encore des micro-organismes qui ont été introduits dans un écosystème duquel ils ne font pas naturellement partie. En l'absence de prédateurs naturels, elles se reproduisent très rapidement et entrent alors en compétition avec les espèces indigènes, bouleversant ainsi l'équilibre du milieu. Elles représentent une des principales causes de perte de biodiversité à l'échelle de la planète et ont un impact négatif sur la santé des populations, l'économie et les activités récréotouristiques.

Les activités humaines – la navigation de plaisance notamment, sont le principal vecteur d'introduction des EAEE dans l'environnement. La prévention (inspection, lavage, drainage et séchage des embarcations) constitue le meilleur moyen de lutter contre elles puisqu'il est extrêmement difficile et coûteux de les contrôler une fois qu'elles se sont implantées dans un écosystème.

Les plaisanciers de la baie Missisquoi sont invités à remplir un court sondage qui permet à l'OBVBM de recueillir des données essentielles sur le niveau de connaissance des sondés concernant les espèces visées et les mesures de prévention préconisées, mais aussi sur la provenance et la destination des embarcations qui fréquentent la baie Missisquoi. Cette dernière catégorie d'information est particulièrement importante dans la mesure où tous les plans d'eau ne sont pas également touchés par la présence d'EAEE. Elle permet de déterminer la vulnérabilité aux EAEE ou le potentiel de propagation d'un plan d'eau à un autre.

Si la sensibilisation des plaisanciers est essentielle dans la lutte aux EAEE, encore faut-il que ceux-ci aient accès à une station de lavage et que l'ensemble des citoyens s'impliquent et se responsabilisent face à cet enjeu. La lutte contre les EAEE est l'affaire de tous. Son succès repose sur des efforts communs allant dans le même sens.

Les municipalités qui souhaitent se doter d'une station de lavage peuvent déposer une demande au programme *Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028* du Gouvernement du Québec (<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/aides-financieres-loisir-faune-plein-air/programme-stations-nettoyage-embarcations>). La municipalité de Venise-en-Québec est en attente d'une réponse du ministère de l'Environnement pour boucler le budget qui lui permettra d'acquérir une station de lavage. Le montant attendu s'ajoutera aux 20 000 USD attribués par le *Lake Champlain Basin Program* et au financement municipal.

En 2022, l'OBVBM a proposé à la municipalité de Venise-en-Québec un projet de règlement sur le lavage obligatoire des embarcations nautiques. La municipalité est actuellement en réflexion. Idéalement, pour avoir un impact tangible, une réglementation commune aux 4 municipalités riveraines serait souhaitable.

Cette campagne s'inscrit dans le cadre du programme d'intendance des rampes de mise à l'eau (*Boat Launch Stewards Program*) qui s'étend à l'ensemble du lac Champlain, incluant les États du Vermont et de New York, et qui a pour objectif d'informer la population des enjeux liés aux EAEE et de formuler des recommandations pour éviter leur propagation d'un plan d'eau à l'autre. Elle est financée par le *Lake Champlain Basin Program*.

Pour plus d'informations sur les espèces aquatiques envahissantes :

<https://obvbm.org/ecosysteme-et-biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/>
<https://rappel.qc.ca/fiches-informatives/especes-exotiques-envahissantes/>
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/eviter-propagation-eee.pdf>

- 30 -

L'Organisme de Bassin Versant de la Baie Missisquoi a pour mission d'améliorer la qualité de l'eau de son territoire, de favoriser la concertation des acteurs concernés par la gestion intégrée de l'eau, mais aussi d'informer, de mobiliser, de consulter et de sensibiliser la population à ces enjeux.

Source Julie Reinling
 Chargée de projet en mobilisation, concertation et communication
 Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi
 communications@obvbm.org